



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 24 juin 2026

LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE PASSE EN VIGILANCE ATMOSPHÉRIQUE ORANGE POLLUTION, LA VIGILANCE ORANGE CANICULE MAINTENUE

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes place le bassin de la Vallée du Rhône en vigilance orange pollution pour la journée du jeudi 25 juin. Le bassin Ouest est quant à lui placé en vigilance jaune pollution.

Ces vigilances pollution atmosphérique s'ajoutent à la vigilance orange canicule en cours. Les températures poursuivent leur hausse avec 37 à 39°C aujourd'hui, jusqu'à 40°C localement en basse Ardèche. Les nuits restent très chaudes, souvent au-dessus de 20°C, limitant le rafraîchissement. La qualité de l'air continue de se dégrader en raison de conditions favorables à la production d'ozone.

Dans ce contexte, la qualité de l'air sera mauvaise sur la quasi-totalité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Face à cet épisode de pollution atmosphérique, des mesures ont été prises par arrêté préfectoral afin de limiter les émissions polluantes et de protéger les populations les plus sensibles.

MESURES PRISES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL :

SECTEUR INDUSTRIEL ET CONSTRUCTION

- Sensibiliser le personnel et vigilance accrue des exploitants sur le fonctionnement des installations (paramètres de fonctionnement, stabilisation des charges, bon fonctionnement des systèmes de traitement...) et sur l'application des bonnes pratiques.
- Reporter des opérations émettrices de COV : travaux de maintenance, dégazage d'une installation, chargement ou déchargement de produits émettant des composés organiques volatils en l'absence de dispositif de récupération des vapeurs, etc.
- Reporter des opérations émettrices de particules ou d'oxydes d'azote (manipulation des déchets, broyage, transfert de matériaux...) en l'absence de dispositif de traitement adéquat.
- Mettre en fonctionnement des systèmes de dépollution renforcés, lorsqu'ils sont prévus, pendant la durée de l'épisode de pollution.
- Prioriser le combustible le moins émissif pour les installations mixtes.

- Limiter l'usage des engins de manutentions thermiques au profit des engins électriques.
- Réduire l'utilisation de groupes électrogènes aux strictes conditions de sécurité.
- Mettre en œuvre des prescriptions particulières prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 1.
- Mettre en place des mesures de réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et mettre en place des mesures compensatoires (arrosage, etc.).
- Limiter l'usage des engins de manutentions thermiques au profit des engins électriques.
- Réduire l'utilisation de groupes électrogènes aux strictes conditions de sécurité.

SECTEUR RÉSIDENTIEL

- Interdiction totale de la pratique du brûlage.
- Interdiction des barbecues à combustible solide.
- Dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés, reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis).

SECTEUR DES TRANSPORTS

- Renforcement des contrôles de pollution des véhicules
- Abaissement temporaire des vitesses maximales autorisées sur tous les axes routiers pour tous les véhicules à moteur,
 - de 20 km/h, sur les axes routiers où la vitesse maximale autorisée est normalement supérieure ou égale à 90 km/h,
 - de 10 km/h, sur les axes routiers où la vitesse maximale autorisée est normalement égale à 80 km/h.
- Modification du format des compétitions mécaniques (terre, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essai de 50 %

COLLECTIVITÉS

- Interdiction des feux d'artifice pendant la période de pollution

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les personnes vulnérables et sensibles sont invitées à observer les recommandations sanitaires ci-après :

- Éviter les activités physiques intenses
- Reporter les activités qui demandent le plus d'effort
- S'éloigner des grands axes routiers aux périodes de pointe
- Préférer sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h

- Demander conseil en cas de gêne respiratoire ou cardiaque

LA CHALEUR IMPACTE LA SANTÉ DE TOUS

Lorsque l'intensité de la chaleur augmente, toute la population peut être affectée, même les personnes jeunes et les adultes en bonne santé.

Les conduites à tenir pour tous :

- Boire régulièrement et suffisamment
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sport, jardinage, bricolage)
[Consultez le site du Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques](#)
- Ne pas rester en plein soleil
- Ne pas consommer d'alcool
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- Porter des vêtements légers amples et clairs et un chapeau quand on est à l'extérieur
- Être particulièrement prudent lors des baignades
- Être vigilant pour les autres et soi-même
- Prendre des nouvelles de son entourage

Contactez le 15 si vous constatez les symptômes suivants :

grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête.

Retrouvez plus d'informations et les conduites à tenir particulières pour les enfants et les personnes âgées sur le site internet de [l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Pour suivre l'évolution de la vigilance atmosphérique et consulter les prévisions de qualité de l'air :
[Atmo Auvergne-Rhône-Alpes](#)



Contact presse

Tél : 04 75 66 50 07 - 04 75 66 50 14
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas Cedex

www.ardeche.gouv.fr

@Prefet07    